

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} juillet 2009

Délégation de signature

M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur,

Vu la délégation de signature consentie le 3 octobre 2008 à M. Armand PUJAL,

Vu la décision du Gouverneur n° 2009-465 du 19 mai 2009 nommant M. Henri JULLIEN adjoint au Directeur Général des Activités Fiduciaires et de Place,

DECIDE,

Le deuxième et le troisième alinéa de la délégation de signature consentie le 3 octobre 2008 à M. Armand PUJAL sont rédigés ainsi :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armand PUJAL, M. Henri JULLIEN, adjoint au directeur général des Activités fiduciaires et de Place, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction du Réseau, de la direction des Entreprises, de la direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, du secrétariat du comité directeur de l'Observatoire de la microfinance et du réseau de succursales, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service, de directeur de succursale et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoir a été accordée. »

« MM. Armand PUJAL et Henri JULLIEN peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction du Réseau, de la direction des Entreprises, de la direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière, du secrétariat du comité directeur de l'Observatoire de la microfinance ainsi qu'aux directeurs de succursale et aux agents du personnel des cadres des succursales. »

Fait à Paris, le 29 juin 2009

Jean-Paul REDOUIN